



**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON**

**ARRÊTÉ 2021-37**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Marcello De Caro pour viser les conventions de stage relatives à la mobilité des étudiants de 3<sup>e</sup> année, ainsi que celles relatives à l'ensemble des stages effectués par les étudiants de l'établissement au cours de leur cursus (expérience professionnelle de 1<sup>er</sup> cycle, stage long, stage facultatif de 4<sup>e</sup> année, stage obligatoire de 5<sup>e</sup> année)

**Article 2 :** Cette délégation s'applique compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Article 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1<sup>er</sup> juillet 2021

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

*1 exemplaire pour l'établissement  
1 exemplaire pour l'intéressé, remis le  
Signature*